

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2017**

**Le 30 juin deux mille dix-sept, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MAGENDIE, Maire de GABASTON.**

**Etaient présents** : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS, Helder DE SOUSA, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Pascal DUMARTIN, Pierre-Alexandre CAZENAVE.

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de séance** : M. Guy BITAILLOU.

La séance est ouverte à 20h37. Madame Jacqueline SINSAU-PARFAIT a informé qu'elle aurait un peu de retard.

**1 – Rythmes scolaires pour la rentrée 2017-2018 :**

Le Maire expose à l'assemblée que le décret permettant de repasser à la semaine de quatre jours vient d'être publié.

La semaine scolaire de référence reste la semaine scolaire de 24 heures d'enseignement répartis sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin, la journée d'enseignement restant de 5h30 maximum et la demi-journée de 3h30 maximum, la pause méridienne ne pouvant être inférieure à 1h30.

Le décret du 27 juin 2017 accorde une dérogation à cette règle puisqu'il permet de repasser à la semaine de 4 jours tout en conservant les autres principes (24h d'enseignement, 6h maximum par jour, 3h30 par demi-journée, ...).

Il impose de saisir le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) d'une proposition conjointe de la Commune et du Conseil d'école. C'est ensuite le DASEN qui tranche.

Le Maire sollicite le point de vue de l'ensemble du Conseil sur la mise en place de cette nouvelle organisation du temps scolaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, Considérant que le Conseil d'école de GABASTON, dans sa séance du 29 juin 2017, a validé l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (procès-verbal de la réunion du Conseil d'école ci-annexé), Considérant que cette nouvelle organisation est en totale cohérence avec le projet d'école et prend en compte la globalité du temps de l'enfant,

Sollicite du DASEN, en accord avec le Conseil d'école, une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire afin de revenir à la semaine de quatre jours dès la rentrée scolaire de septembre 2017.

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017 (3 titulaires et 3 suppléants).**

Madame Jacqueline SINSAU-PARFAIT étant arrivée lors des élections des suppléants, elle ne votera que pour ces derniers.

**2 – Modification de la délibération fixant la rémunération des élus en fonction du changement d'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique**

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 29 avril 2014 le Conseil a fixé le montant des indemnités dont peuvent bénéficier le Maire et les adjoints.

La délibération en cause indique que le montant maximal des indemnités pouvant être versé au Maire, aux adjoints, voire aux conseillers municipaux, est calculé en fonction de la strate démographique de la commune et par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit l'indice brut 1015.

Or, un décret du 26 janvier 2017 est venu modifier l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique qui n'est plus l'indice brut 1015 mais l'indice brut 1022, sachant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, cet indice sera l'indice brut 1027.

Pour ne pas avoir à délibérer à chaque changement d'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, il convient de corriger la délibération du 29 avril 2014 en ajoutant que les indemnités votées évolueront automatiquement selon les variations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Le Maire propose donc de délibérer dans ce sens.

Le Maire indique également que, en raison d'un changement de réglementation, ses indemnités ont été portées à 31 % lors de l'année 2016. La loi lui permet désormais de demander au conseil de lui attribuer un montant inférieur. Il demande donc à l'assemblée de lui octroyer une indemnité de 30,63 % afin de rester au montant correspondant à l'indice 1015.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à la majorité, (pour : 8, contre : 3, abstention : 2)

Considérant que l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique est susceptible d'évoluer dans le temps,

Considérant que le montant maximal des indemnités pouvant être versé au Maire, aux adjoints, voire aux conseillers municipaux est calculé par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

- décide d'octroyer au Maire, à sa demande, une indemnité de 30,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

- précise que les indemnités attribuées au Maire et aux adjoints évolueront automatiquement selon les variations de la valeur de l'indice 100 majoré applicable aux fonctionnaires et selon les variations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique et que conformément aux dispositions de l'article L.2123-20-1 II du C.G.C.T., le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est le suivant :


**Indemnités votées par le Conseil Municipal**

	Taux voté par le Conseil Municipal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant de l'indemnité
Maire (y compris la majoration éventuelle)	30,63 %	1.185,58 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	5 %	193,53 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	5 %	193,53 €
3 <sup>ème</sup> Adjoint	5 %	193,53 €
4 <sup>ème</sup> Adjoint (y compris la majoration éventuelle)	5 %	193,53 €
<b>Montant global des indemnités allouées</b>		<b><u>1.959,70 €</u></b>

**Questions diverses :**

 **Carte communale :**

Pour rappel, une réunion aura lieu le 3 juillet 2017 à 19h avec Mme ROCA.

 **Cantine (marché fourniture de repas) :**

L'élaboration d'une consultation est en cours pour trouver un prestataire pour la fourniture de repas en liaison froide pour la rentrée prochaine. Elle paraîtra sur les Petites Affiches et sur e-administration. Prochain conseil municipal début août.

 **Presbytère :**

Deux estimations ont été faites par des agents immobiliers. Une entreprise consultée pour de la rénovation a décliné. D'autres devis sont à demander.

 **Location de salle :**

Mme COSTE nous a transmis les statuts de son association pour la location de la salle des fêtes. La commission animation doit en discuter lors d'une prochaine réunion.

 **Site internet :**

Des devis vont être demandés afin de le prévoir pour le prochain budget.

 **Frais de participation des communes extérieures :**

La commune d'ABERE nous avait envoyé en 2012 un courrier par lequel ils s'étonnaient de l'augmentation des frais.

Ils doivent délibérer ce 30 juin pour que nous puissions émettre le titre du solde des deux dernières années. L'année en cours reste également à facturer.

 **Point tri :**

Des renseignements sont à demander pour le porte à porte afin d'enlever les points tris. Seul le container du verre resterait.

De nombreux déchets se retrouvent souvent éparpillés autour des containers.

 **Défi du cœur :**

La commission animation souligne le manque de bénévoles pour l'organisation des manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h56.